



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FED EXPERTS – Fédération des professionnels du diagnostic immobilier

DPE : la FÉDÉRATION FED EXPERTS dénonce des propos inexacts et appelle à la responsabilité

La FED EXPERTS tient à réagir fermement aux récentes prises de position publiques relatives au déclenchement des contrôles sur ouvrage (CSO) dans le cadre du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Les affirmations selon lesquelles un contrôle sur ouvrage serait automatiquement déclenché dès l'apparition d'une alerte sont factuellement fausses. Elles traduisent soit une méconnaissance du fonctionnement réel du dispositif, soit une volonté de simplification excessive aux conséquences préjudiciables.

Le système de surveillance en vigueur repose sur une analyse rigoureuse et multicritère. Une alerte ne peut être déclenchée qu'à la suite de la convergence de plusieurs signaux : répétition d'écarts, incohérences sur plusieurs diagnostics et volume significatif de données atypiques. En aucun cas un indicateur isolé ne peut justifier une action immédiate.

Par ailleurs, le recours à un contrôle sur ouvrage s'inscrit dans un processus progressif, structuré et proportionné :

- demande d'observations auprès du diagnostiqueur ;
- contrôle documentaire le cas échéant ;
- contrôle sur ouvrage uniquement en présence d'écarts graves ou persistants.

Ce contrôle constitue donc une mesure de dernier niveau, et non une réponse automatique.

« Nous ne pouvons pas laisser circuler des contre-vérités qui fragilisent toute une profession et alimentent une inquiétude injustifiée. Le dispositif de contrôle du DPE est encadré, progressif et proportionné. Le présenter comme arbitraire ou automatique est tout simplement faux et irresponsable », déclare le Président de la FED EXPERTS.

La fédération rappelle également que les contrôles s'inscrivent dans un cycle de certification pluriannuel, pouvant aller jusqu'à sept ans, et qu'ils peuvent être réalisés de manière coordonnée avec des contrôles déjà programmés.

Les organismes de certification, dans le respect de la norme NF EN ISO/CEI 17024 et des textes réglementaires applicables, disposent d'une capacité d'appréciation dans le traitement des écarts et assurent un accompagnement pédagogique des diagnostiqueurs.

Dans ce contexte, la FED EXPERTS appelle à un débat public fondé sur des éléments techniques vérifiés et non sur des approximations.

La fédération réaffirme son engagement pour une filière du diagnostic immobilier exigeante, responsable et transparente.

Contact presse :

FED EXPERTS